

## CONDITIONS D'ACCÈS AUX PARTICULIERS

- Vous devez résider sur le territoire du SITOMAP, il suffit de vous munir d'un justificatif de domicile (taxe foncière, taxe d'habitation,...de l'année en cours) et de la présenter, sur demande, au gardien de la déchèterie.
- Les véhicules admis dans l'enceinte de la déchèterie sont des véhicules légers de tourisme attelés ou non d'une remorque, les camionnettes et fourgons non attelés, de PTAC inférieur à 3,5 tonnes.
- Dans l'enceinte de la déchèterie, "**ROULEZ AU PAS**"
- Les opérations de déversement dans les bennes et les manoeuvres automobiles se font sous la responsabilité des usagers.
- Le stationnement des véhicules des usagers n'est autorisé que pour le déchargement des déchets. Les usagers doivent quitter la déchèterie dès le déchargement terminé afin d'éviter tout encombrement.
- Tout accès aux bennes et toute récupération sont strictement interdits.
- Les enfants, sous la responsabilité de l'accédant doivent rester dans les véhicules.
- Les animaux, sous la responsabilité de l'accédant doivent rester dans les véhicules.
- Le gardien de la déchèterie sera à même de refuser tout dépôt qui, par leur caractère dangereux ou leur quantité trop importante, risquerait de présenter un risque particulier pour l'exploitation du site.  
(Rappel : le volume journalier de dépôt ne peut excéder 1m<sup>3</sup>).
- L'accès à la déchèterie doit se faire, au minimum, 15 minutes avant la fermeture de celle-ci afin d'avoir le temps de décharger ses déchets et de quitter la déchèterie avant l'heure de fermeture.

## CONDITIONS D'ACCÈS AUX PROFESSIONNELS

- Avant d'accéder pour la première fois aux déchèteries, les professionnels doivent prendre contact avec le SITOMAP. Une convention d'accès aux déchèteries est établie et, après remise d'un badge, le professionnel accède à la déchèterie et présente son badge au gardien.
- Véhicules admis dans l'enceinte de la déchèterie : véhicules légers attelés ou non d'une remorque, camionnettes et fourgons non attelés, de PTAC inférieur à 3,5 tonnes.
- Dépôt journalier de 3 m<sup>3</sup> maximum.
- Les professionnels doivent respecter les mêmes consignes de sécurité que celles applicables aux particuliers.

**EN CAS DE DOUTE, DEMANDEZ CONSEIL AU GARDIEN  
AVANT DE JETER VOS DECHETS !!!**

Pour plus d'informations, reportez-vous au règlement intérieur de fonctionnement affiché dans chaque déchèterie.



version Mars 2010

# Les Déchèteries du SITOMAP

*à votre service ...*



Les habitants des communes d'Asnières le Marché, Attray, Chilleurs aux Bois, Crottes en Pithiverais, Montigny et Oison peuvent accéder à la déchèterie de Neuville aux Bois bien que celle-ci ne fasse pas partie de la zone SITOMAP.

Pour connaître les horaires et les déchets acceptés par cette déchèterie, contactez : **SIRTOMRA au 02 38 91 58 95**

Route de Bouzonville en Beauce  
45300 PITHIVIERS  
Tél. 02 38 32 76 20  
E.Mail : [sitomap@wanadoo.fr](mailto:sitomap@wanadoo.fr)



## QUE PEUT-ON DÉPOSER DANS LES DÉCHÈTERIES ?



BOIS



DÉCHETS VERTS



GRANDS CARTONS



PAPIERS



VERRE \*



TOUT VENANT



GRAVATS / INERTES



FERRAILLE



PILES



CARTOUCHES ENCRE



LAMPES \*



BATTERIES



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS DANGEREUX \*



D3E \*

\* non acceptés à Méréville

\* Déchets d'équipements électriques et électroniques

## IL EST INTERDIT DE DÉPOSER DANS LES DÉCHÈTERIES

- ⊖ les ordures ménagères,
- ⊖ les cadavres d'animaux,
- ⊖ les déchets organiques putrides,
- ⊖ les produits radioactifs,
- ⊖ les déchets explosifs,

- ⊖ les médicaments,
- ⊖ les déchets d'activités de soins,
- ⊖ les pneus de tout type,
- ⊖ les carcasses de voiture,
- ⊖ les produits à base d'amiante,
- ⊖ les bouteilles de gaz.

## QUELS SONT LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES ?



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>Bazoches les Gall.</b> 02 38 39 36 27	9h - 12h 14h30 - 16h30			9h - 12h		9h - 12h 14h - 16h30
<b>Beaune la Rolande</b> 02 38 33 30 91	8h30 - 12h 13h30 - 17h		13h30 - 17h	8h30 - 12h 13h30 - 17h		8h30 - 12h 13h30 - 17h
<b>Loury</b> 02 38 52 76 83	8h30 - 12h 13h30 - 17h		13h30 - 17h	8h30 - 12h		8h30 - 12h 13h30 - 17h
<b>Malesherbes</b> 02 38 34 99 90	8h30 - 12h 13h30 - 17h		13h30 - 17h	8h30 - 12h 13h30 - 17h		8h30 - 12h 13h30 - 17h
<b>Méréville</b> 01 64 95 08 59	8h15 - 11h45 13h30 - 16h30		8h15 - 11h45			8h15 - 11h45 13h30 - 16h30
<b>Pithiviers</b> 02 38 30 66 00 <i>* réservé aux professionnels</i>	8h30 - 12h 13h30 - 17h*		8h30 - 12h 13h30 - 17h	8h30 - 12h 13h30 - 17h*	8h30 - 12h 13h30 - 17h	8h30 - 12h 13h30 - 17h
<b>Puiseaux</b> 02 38 33 53 70	8h30 - 12h 13h30 - 17h		13h30 - 17h	8h30 - 12h		8h30 - 12h 13h30 - 17h
<b>Sermaises</b> 02 38 39 07 00	9h - 12h		10h - 12h 14h - 17h			9h - 12h 14h - 16h30